



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 18 février 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT 327-2019 ayant pour objet d'amender le règlement 298-2017 et ses amendements concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Alma.

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement 327-2019 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 327-2019 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,
ce 20 février 2019.

Le greffier de la Ville d'Alma

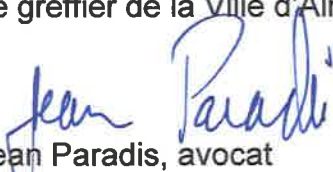

Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

Je, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus par affichage à l'hôtel de ville, le 20 février 2019, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 20 février 2019 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 20 février 2019.

Alma, ce 20 février 2019.

Le greffier de la Ville d'Alma


Jean Paradis, avocat